

Division

DIPER

Tarbes, le 8 novembre 2007

L'inspecteur d'académie,  
Directeur des services départementaux  
de l'Education nationale

à

Mesdames, Messieurs, les instituteurs et professeurs des  
écoles

## ANNEE SCOLAIRE 2007-2008 PERMUTATIONS INFORMATISEES ANNEE 2008

### CALENDRIER

Les demandes de permutatons informatisées pour l'année 2008 pourront être effectuées **entre le 19 novembre et le 10 décembre 2007**, exclusivement par le module SIAM de l'application I-Prof.

**Les confirmations de demande** de changement de département (accusé de réception) seront générées par l'application et envoyées dans la boîte électronique I-Prof des participants **entre le 11 décembre et le 13 décembre 2007**.

Sur ce document figurera une liste des pièces justificatives à produire à l'appui de la demande.

L'ensemble (accusé de réception + pièces justificatives) devra être retourné à l'Inspection académique **avant le 8 janvier 2008**, date limite.

Dossier suivi par  
Marie-Pierre GARLIN  
Téléphone  
05 62 51 86 12  
Fax  
05 62 93 23 04  
Mél.  
Ce.ia65forco  
@ac-toulouse.fr

Rue Georges Magnoac  
65016 Tarbes cedex

### REGLEMENTATION

J'attire votre attention sur les nouvelles modalités de calcul du barème et notamment sur les modifications apportées à la notion de rapprochement de conjoint et par voie de conséquence à sa justification .

Toutes ces règles et procédures font l'objet de la note de service n° 2007 -167 du 31/10/2007 publiée au **bulletin officiel spécial n°6 du 8/11/2007** .

Vous pouvez consulter le BO en vous connectant sur le site : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique « outils de documentation » .

La note de service sera également publiée sur le site de l'Inspection Académique.

### RAPPEL

Pour accéder à l'application I-prof vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante : <http://bv.ac-toulouse.fr/iprof/ServletIprof> soit à l'adresse : <http://www.ac-toulouse.fr> puis cliquer sur rubrique « Espace Professionnel » puis sur la rubrique « Bureau virtuel ».

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre réglementaire ou technique vous pouvez contacter le bureau gestion collective (MP GARLIN au 05.62.51.86.12 ou JP Margnac 05 62 51 86 14). Vous pouvez également venir effectuer votre saisie informatique dans ce même bureau porte 314.

P/l'inspecteur d'académie,  
La Chef de division

Florence SCHIERES